



640 Lakeshore Drive
Bureau 100
Dorval, Québec
H9S 2B6

Tél: 514-636-5351
Fax: 514-636-8268
E-mail: caip@mkirsch.ca
www.mkirsch.ca

Résumé de la prestations d'assurance en vigueur le 1^{er} février 2016

Tableau des prestations accidentelles – Au Canada

Maximum payable	Bronze	Argent	Or	500 plus
Capital assuré	25 000\$	35 000\$	55 000\$	15 000\$
Prestation d'invalidité permanente totale	25 000\$	35 000\$	55 000\$	15 000\$
Remboursement des frais médicaux par suite d'un accident	25 000\$	35 000\$	55 000\$	15 000\$
Soins paramédicaux	500\$	750\$	1 000\$	250\$
Équipement médical	1 000\$	2 000\$	3 000\$	500\$
Équipement de longue durée	5 000\$	7 500\$	10 000\$	2 500\$
Physiothérapie, thérapie en sport agréée, massothérapie	500\$	1 000\$	1 500\$	250\$
Soins dentaires par suite d'un accident	1 500\$	3 000\$	5 000\$	1 000\$
Indemnité en cas de fracture	2 000\$	2 500\$	3 000\$	1 000\$
Recours à un taxi en cas d'urgence	100\$	100\$	100\$	100\$
Indemnité de réadaptation professionnelle	15 000\$	15 000\$	15 000\$	15 000\$
Frais de cours individuels	3 000\$	3 000\$	3 000\$	3 000\$
Remboursement des lunettes ou des verres de contact	200\$	200\$	200\$	200\$
Frais de prothèses dentaires ou de ponts	500\$	500\$	750\$	250\$
Déplacement pour consultation d'un spécialiste	250\$	250\$	250\$	250\$
Convalescence dans un hôtel	100\$	100\$	100\$	100\$
Aménagement de la résidence et/ou d'un véhicule	15 000\$	15 000\$	15 000\$	15 000\$
Déplacement pour raisons familiales et logement	15 000\$	15 000\$	15 000\$	15 000\$
Évacuation et Rapatriement Sanitaire	2 500\$	5 000\$	7 500\$	1 500\$
Transport après décès	15 000\$	15 000\$	15 000\$	15 000\$
Radiographies et examens de laboratoire	500\$	700\$	1 000\$	250\$
Identification de la dépouille	15 000\$	15 000\$	15 000\$	15 000\$
Port de la ceinture de sécurité	1 500\$	1 500\$	1 500\$	1 500\$
Psychothérapie	5 000\$	5 000\$	5 000\$	5 000\$
Frais funéraires	7 000\$	7 000\$	10 000\$	7 000\$

Tableau des prestations pour le surmenage sportif

Orthèses	150\$	300\$	500\$	100\$
Chiropraticien	500\$	750\$	1 000\$	250\$
Physiothérapie, thérapie en sport agréée, massothérapie	500\$	1 000\$	1 500\$	250\$

Soins paramédicaux, chiropraticien, physiothérapie, thérapie en sport agréée, massothérapie le remboursement est limité à 50\$ par traitement.

Primes

Bronze :	125\$ par personne par 12 mois
Argent :	270\$ par personne par 12 mois
Or :	440\$ par personne par 12 mois
500 Plus :	35\$ par personne par 12 mois.

Assurance médicale de voyage – En dehors de la Province / Canada

Garantie

Remboursement des frais médicaux	1,000,000\$
Soins dentaires d'urgence	3 000\$
Évacuation et rapatriement sanitaire	50 000\$
Transport après décès	25 000\$
Déplacement pour raisons familiales et logement	15 000\$
Franchise	Aucune
Coassurance	100%

Assurances médicale de voyage offre une protection 24 heures sur 24 en cas d'urgence médicale ou de soins hospitaliers résultant de maladie ou de blessure. **Bien sûr, le PAAC garantit toujours les athlètes pendant leurs compétitions.** Le programme d'assistance Voyages offre une assistance d'urgence mondiale aux membres du PAAC en voyage dehors de la province / Canada.

Taux de prime

Pour la garantie hors Canada, le choix de l'une des 3 options : **par voyage, selon un plan individuel annuel (30 ou 60 jours) ou selon un plan de groupe annuel.**

- **Par voyage** : 35\$ par semaine de voyage par membre admissible
- **Selon un plan individuel annuel** : La personne voyager plusieurs fois au cours de l'année tant un voyage ne d'épasse pas 30 ou 60 jours consécutifs. S'il un voyage plus de 30 ou 60 jours consécutifs, il peut souscrire une assurance « top up » qui est le primes par voyage.

210\$ par année de voyage par membre admissible, sujet à un maximum de 30 jours consécutifs.

350\$ par année de voyage par membre admissible, sujet à un maximum de 60 jours consécutifs.

- **Selon un plan de groupe annuel.** Peut être organisé pour l'association pour leurs membres respectifs.

Important - Informations générales

- Taxe sur la prime s'applique pour les membres de l'Ontario (8 %) et le Québec (9 %). L'assurance-maladie provinciale doit être en vigueur pour toute personne inscrite au PAAC.
- Toutes les adhésions au PAAC doivent nous être soumises par un organisme sportif national ou provincial, un institut canadien du sport, des équipes sportives, des ligues, des clubs etc.
- L'organisme de sport nous envoie la liste des noms pour être assuré, nous envoyer l'organisation la facture et l'organisation verse la prime pour nous. L'organisation sportive est responsable de la collecte des primes de leurs membres.
- Tous les membres de PAAC a la meme numero police, police d'assurance, taux de prime, etc. Cette manière, le PAAC est disponible pour tout les athlète canadien.

Cette résumé présente dans ses grandes lignes le multirisque collectif et ne comporte aucune obligation contractuelle. Les conditions contractuelles figurent au contrat – cadre remis à M Kirsch services financiers. Pour plus de renseignements sur le PAAC, veuillez consulter la section PAAC de notre site Web : www.mkirsch.ca